Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1608

Rubrik: Courrier

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La crise continue

Les résultats du *Baromètre des places d'apprentissage 2004*, évaluant l'état du marché de la formation professionnelle, sont à première vue encourageants. Selon ce sondage, le nombre de places d'apprentissage, après un recul constant ces dernières années, a sensiblement augmenté et le nombre de jeunes cherchant en vain un apprentissage a diminué. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie s'est précipité sur l'occasion et a aussitôt renié ses analyses précédentes (cf. *DP* n°1584), annoncé une «détente» et fustigé les avertissements du Comité suisse contre le chômage des jeunes. Ce comité, récemment créé par les syndicats et la Jeunesse Socialiste, prétend au contraire qu'aucune détente n'est en vue.

A y regarder de plus près, la situation n'est pas aussi encourageante que les autorités fédérales le laissent entendre. En effet, si les places ont augmenté, elles restent toutefois insuffisantes pour absorber le nombre croissant de jeunes quittant l'école obligatoire, nombre qui va continuer de croître jusqu'en 2008. Le marché n'a pas pu non plus intégrer les personnes qui cherchaient déjà un apprentissage l'an passé (au moins 3000 selon le *Baromètre 2003*) et qui cherchent encore pour la plupart. De plus, le *Baromètre 2004* indique lui-même que les conditions de recherche d'une place de formation se sont aggravées: les jeunes doivent postuler toujours plus tôt à davantage de places avant d'en décrocher une.

La situation sur le marché des places d'apprentissage ne s'est donc pas fondamentalement améliorée. Outre la quantité insuffisante de places offertes et les conditions de recherche toujours plus difficiles, la qualité de l'offre laisse à désirer. Il est de plus en plus ardu de trouver une place dans certains métiers (notamment un apprentissage de commerce), tandis que des entreprises d'autres secteurs économiques (l'hôtellerie ou le bâtiment) peinent à trouver des apprentis. Une régulation de la formation professionnelle initiale demeure donc plus que jamais indispensable. *jcs*

Représentant du SIB et de la FTMH au sein du Comité Suisse contre le Chômage des Jeunes qu'il copréside

La barque est pleine

Le Tribunal fédéral vient de confirmer la condamnation de Madeleine Para pour avoir hébergé un sans-papier pendant quelques mois à Fribourg. C'est le premier exemple du durcissement actuel qui se manifeste au niveau de la justice. Il reste encore la Cour des droits de l'homme de Strasbourg et la recourante y songe sérieusement.

Le Tribunal a fait une interprétation rigoureuse et étroite de la loi. Alors que les enfants de sans-papiers sont intégrés dans le système scolaire et que ceux-ci sont obligés de s'assurer à une caisse maladie qui ne peut pas les refuser, l'hospitalité est, elle, considérée comme un délit. Et l'hospitalité seule. Parce que, comme Madeleine Para le dit, elle a aussi appris le français au jeune Turc qu'elle abritait ainsi que les usages suisses; mais cela lui est pardonné. La recourante a également soutenu qu'elle n'avait pas essayé de gagner de l'argent sur le dos de son protégé. Cependant pour les juges de Mon-Repos, la générosité n'est pas une excuse.

Madeleine Para est déçue mais pas étonnée. Elle constate que le respect des lois passe avant les droits humains élémentaires. Le Tribunal fédéral lui a même reproché d'avoir dépassé les limites humanitaires; mais sans les définir.

D'autres cas sont en cours d'examen par la justice fribourgeoise. Il faut le dire aussi: seulement des individus isolés ont été inculpés. Les paroisses qui ont hébergé des sans-papiers en 2002 n'ont pas été inquiétées alors même qu'elles le faisaient au vu et au su de tout le monde.

L'objectif de la loi - qui date des tristes années trente et qui est en révision - est évidemment de criminaliser les étrangers et ainsi de faire peur à tous les citoyens qui seraient tentés d'avoir un comportement un tant soit peu humain. Mais comme peu de renvois sont effectués, il y a de plus en plus de sans-papiers. Comment ne pas y voir la volonté délibérée d'assurer à l'économie et au marché du travail un réservoir de main d'œuvre corvéable à merci et de faire pression sur les salaires en général?

Il y aurait en Suisse entre 100000 et 300000 sans-papiers. Mais depuis la modification de la loi sur l'aide sociale, dès le 1er avril 2004, l'aide sociale est réduite à huit francs par jour, soit 240 francs par mois. Pour la seule ville de Fribourg, ce sont 200 personnes qui sont touchées et qui n'ont d'autre recours que les privés ou les associations caritatives.

Charlotte Robert

Courrier

J'ai été intrigué par l'article Pour l'amour du totem *consacré à la visite du Pape en Suisse, paru dans* DP *n° 1606 signé md. La conséquence assez fâcheuse des anecdotes rapportées par l'auteur est qu'il n'y a pas de continuité dans l'espérance. Le décousu du récit crée l'impression qu'on a devant soi une imitation de la foi en Dieu plutôt que la foi elle-même. Il y a aussi une présentation déformée de l'existence, une dépréciation systématique des valeurs chrétiennes, un naturalisme qui trahit une vision particulière des choses dont l'auteur n'est sans doute pas responsable. Celui-ci semble fasciné par les aspects sordides de la réunion. La beauté et, avec elle, le bonheur, la grâce, la joie, l'amour, sont totalement absents de cette chronique. Je le regrette vivement.*

Jacques Babey, Grandfontaine (JU)